



Appel à chaires MIAI Cluster 2025-2026

MIAI Cluster, l'Institut Interdisciplinaire en Intelligence Artificielle porté par Univ. Grenoble Alpes (<https://miai-cluster.univ-grenoble-alpes.fr/>), lance un nouvel appel à chaires à l'automne 2025, en parallèle à un appel à chaires POC (Proof of Concept), un appel à projets exploratoires et un appel à projets pour le développement et la promotion de l'IA. **Une personne ne peut soumettre un dossier en tant que porteur ou co-porteur qu'à un seul de ces appels.**

MIAI est l'un des quatre instituts d'IA créés par le gouvernement français en 2019. Il a été labellisé Cluster IA en 2024 pour une durée de 5 ans, avec 8 autres instituts français. Ce nouvel institut, qui inclut deux nouveaux partenaires, l'Université Savoie Mont-Blanc et l'Université Clermont Auvergne, est centré sur **l'IA intégrée, interactive et générative, frugale et digne de confiance de par sa conception et au service des humains et de l'environnement**. Parmi les thématiques visées, outre celles au cœur IA et celles en interaction avec les Sciences Humaines et Sociales, nous souhaitons mettre en avant la santé, l'environnement et l'énergie, l'industrie 4.0, ainsi que certaines thématiques plus émergentes comme IA et quantique, IA et Éducation ou IA et industries créatives (voir <https://miai-cluster.univ-grenoble-alpes.fr/research/>). Nous restons toutefois ouverts à toute thématique faisant appel à l'IA ; les recherches menées au sein de MIAI Cluster visent aussi à explorer tous les aspects de l'IA et de ses applications. Etant donné les appels ouverts actuellement au sein de MIAI Cluster et les projets déjà financés, nous serons vigilants à la répartition des financements entre les laboratoires et les équipes impliqués dans MIAI. Dans ce contexte, un objectif de ce nouvel appel à chaire est de renforcer les aspects cœur IA, i.e. nécessitant un apport théorique important.

Les chaires ont pour objectif de rassembler des chercheuses et chercheurs de MIAI Cluster afin de porter un projet ambitieux, associé à un problème particulièrement important et difficile qui, soit se rapporte à l'IA, soit nécessite l'IA pour sa résolution en justifiant particulièrement tous les aspects de l'utilisation de l'IA (coût de calcul, impact environnemental et sociétal...). Il est donc important qu'elles mobilisent un certain nombre de membres permanents, **le nombre attendu étant d'environ 5 membres permanents dont au moins 3 permanents des sites de MIAI Cluster (Grenoble, Clermont-Ferrand, 2 Savoies)**. Les chaires peuvent être dirigées par une ou deux personnes (on parle alors de co-portage). Un co-portage peut par exemple impliquer des personnes de disciplines différentes, l'interdisciplinarité étant au cœur de MIAI, des collègues travaillant à l'étranger, des personnes de différents niveaux d'expériences (junior-sénior), ...

Les chaires devront être portées par au moins une personne satisfaisant une des conditions suivantes :

- Sur le site grenoblois : être membre permanent C ou E/C du CEA, du CHU Grenoble Alpes, du CNRS, de GEM, de l'Inria, de l'Inserm ou de l'Université Grenoble Alpes,
- Sur le site clermontois : être membre permanent C ou E/C du CNRS, de l'INRAE ou de l'Université Clermont Auvergne (incluant Clermont Auvergne INP),
- Sur le site Savoie MontBlanc : être membre permanent C ou E/C du CNRS ou de l'Université Savoie Mont Blanc.



Les porteurs ou co-porteurs d'une chaire MIAI encore active au 01/01/2026 ne sont pas éligibles au portage ou co-portage d'une chaire MIAI Cluster, mais peuvent être membres d'une chaire MIAI Cluster.

Il n'est pas possible d'être co-porteur ou porteur de deux chaires MIAI Cluster.

Les membres non permanents (chercheurs associés, CPJ...) ne sont pas éligibles au portage ou co-portage d'une chaire.

Nous estimons qu'il pourrait y avoir **environ 20 chaires financées dans le cadre de cet appel.**

Budget

Chaque chaire sera dotée d'un budget pour la partie recherche/innovation couvrant le recrutement de personnels non permanents (ingénieurs, doctorants, post-doctorants, stagiaires) et le fonctionnement de la chaire. Ce budget devrait être de l'ordre de 400k€.

En supplément de ce budget, les chaires doivent demander et justifier un budget pour financer leurs actions de formation. Ce budget devra être distingué dans la demande du budget dédié à la recherche/innovation.

Budget recherche/innovation

Pour les laboratoires UGA, le budget recherche de la chaire sera géré par un seul laboratoire, y compris en cas de co-portage avec un autre laboratoire – dans ce dernier cas les co-porteurs devront choisir le laboratoire en question. Nous demandons aux porteurs de projet d'anticiper ce point et de prévenir leur(s) laboratoire(s) d'appartenance en amont du dépôt du projet de chaire afin de discuter du portage budgétaire par le laboratoire.

Pour des laboratoires ou équipes propres de l'UCA, de l'USMB, du CEA, de GEM ou de l'Inria, des reversements seront faits. Il faudra indiquer dans le dépôt du projet la part revenant à chaque partenaire (en cas de chaire multi-sites), en sachant qu'**une gestion à l'UGA est demandée dès que cela est possible.**

Seul un laboratoire d'un partenaire de MIAI Cluster (membre du consortium) peut gérer le budget recherche d'une chaire et il n'y aura pas de reversement vers des structures tierces (il n'est donc pas possible par exemple de financer des doctorants inscrits dans d'autres universités que l'UGA, l'UCA et l'USMB).

Budget formation

Le budget formation de la chaire devra être géré par une composante (UFR, école, ...) ou un service de l'UGA, de l'USMB, de l'UCA ou de GEM. Prenez contact le plus tôt possible avec la composante ou le service en amont pour s'assurer de leur accord sur les actions prévues. Ces actions seront bien sûr accompagnées des budgets et personnels nécessaires à leur réalisation.

Informations diverses

Les prestations de service externe ne sont autorisées ni sur le budget recherche/innovation ni sur le budget formation.



Les frais de gestion reversés aux laboratoires et partenaires sont directement gérés par la direction de MIAI Cluster. **Vous n'avez pas à inclure ces frais de gestion dans votre budget.** Il n'y aura pas de frais de gestion reversé en composantes UGA pour le volet formation - des solutions de soutien aux équipes administratives seront mises en place. Pour les composantes de formation hors UGA, des frais de gestion seront en revanche reversés.

Des reconnaissances horaires pour les EC porteurs de chaires sont prévues, dont le niveau varie selon le nombre de porteurs. Pour UGA et UCA, la règle est de 96h à diviser par le nombre de porteurs (même s'il y a un seul co-porteur EC) afin d'assurer la gestion de la chaire. Pour l'USMB, la règle est en cours de confirmation. **Le budget associé à ces reconnaissances horaires sera pris en charge directement par MIAI Cluster, sur une ligne budgétaire en dehors de la chaire.**

Des reconnaissances horaires pour la création de nouveaux cours sont également prévues, suivant les pratiques établies dans chaque école ou composante. Il vous est demandé d'inclure vos demandes de reconnaissances horaires dans votre budget formation. Celles-ci seront comptabilisées en dehors de votre budget.

Démarrage et durée

Les chaires sont prévues pour une période de 4 ans. Elles devront démarrer au plus tard le 1er septembre 2026.

Il est attendu des porteurs un démarrage rapide concernant les recrutements, avec au moins un tiers des recrutements académiques avec une prise de poste avant décembre 2026 et tous les recrutements avec une prise de poste avant décembre 2027. **Nous vous invitons donc à identifier dès à présent des candidats potentiels.**

La date limite d'éligibilité des dépenses (date maximale du service fait et pour les contrats hors post-doctorants et doctorants) est fixée au **30/06/2029**.

Pour les doctorants et les post-doctorants (et **uniquement** ces contrats), la date maximale de fin de contrat est repoussée au **31/12/2030**. La ligne budgétaire sera clôturée après le 30/06/2029, hors masse salariale pour les éventuels post-doctorants et doctorants encore en contrat jusqu'à fin 2030.

Constitution des dossiers

Les chaires MIAI Cluster comprendront, sauf exception à justifier, **trois volets : un volet recherche, un volet formation et un volet innovation**. Outre ces volets, le dossier devra contenir :

- Une description des collaborations envisagées (au sein de MIAI Cluster, nationales, internationales, avec des acteurs du secteur privé, académiques ou des associations, ...);
- Une réflexion sur l'impact environnemental et sociétal des recherches menées et des mesures prises pour limiter cet impact ainsi qu'une justification des ressources demandées (coût de calcul, missions...);
- Une section expliquant l'effet structurant attendu au sein de MIAI Cluster ;
- Une description des actions envisagées à long terme au-delà du financement apporté à des fins de pérennisation des actions du Cluster.



Un résumé du projet ainsi que des propositions de noms d'experts externes devront être déposés d'ici le **7 novembre 2025 à 10h (heure de Paris)** via la plateforme dédiée (informations à venir).

Seules les personnes ayant déposé un résumé de leur projet et des propositions d'experts pourront ensuite déposer leur projet de chaire. Les projets de chaire devront être déposés d'ici le **15 décembre 2025 à 10h** (heure de Paris) via la plateforme dédiée (informations à venir).

Les projets devront être rédigés en **anglais**.

Un template précisant pour chaque partie la taille et les éléments attendus sera disponible sur le site de MIAI. Le retour aux porteurs de projets est prévu fin avril 2026, pour un lancement des chaires au plus tard en septembre 2026. L'évaluation reposera sur des experts internes et externes et sera conduite par les trois bureaux ([formation](#), [innovation](#), [recherche](#)) et le [comité exécutif](#) de MIAI Cluster. Nous suivrons les règles d'évaluation, en particulier pour la gestion des liens d'intérêt, établies dans le cadre des projets IRGA de l'UGA.

Rappel du calendrier :

- Dépôt d'un abstract et de propositions de noms d'experts **avant le 7 novembre 2025 à 10h** (heure de Paris) via la plateforme dédiée (obligatoire afin de déposer un projet de chaire par la suite)
- Dépôt des projets de chaires **avant le 15 décembre à 10h (heure de Paris)** via la plateforme dédiée ;
- Retour aux porteurs fin avril 2026 ;
- Démarrage des chaires au plus tard en septembre 2026 : au moins un tiers des recrutements académiques doivent avoir une prise de poste avant décembre 2026 et tous les recrutements doivent avoir une prise de poste avant décembre 2027.

Contact

Pour toute question, contacter emeline.langlois@univ-grenoble-alpes.fr.

N'hésitez pas à consulter la page du site web de MIAI dédiée à cet appel.

Annexe 1 - Critères d'éligibilité/inéligibilité au portage ou co-portage d'une chaire MIAI Cluster

- Le porteur ou co-porteur doit faire une demande de financement seulement concernant les chaires, et ne doit pas déposer un dossier en parallèle dans le cadre d'un autre appel MIAI (appel à chaires POC, appel pour le développement et la promotion de l'IA, appel à projets exploratoires).
- Un porteur, sans co-portage, doit nécessairement être un membre permanent d'une des structures citées à la première page de ce présent appel.
- Pour un co-portage, un des deux co-porteurs doit satisfaire à la condition ci-dessus, c'est-à-dire être un membre permanent d'une des structures citées à la première page de ce présent appel.
- Sont inéligibles au portage ou au co-portage les personnes déjà porteur ou co-porteur d'une chaire MIAI active après janvier 2026 ou ayant déposé dans le cadre de cet appel



à chaires MIAI Cluster un projet en tant que porteur ou co-porteur (pas de cumul de chaires en tant que porteur ou co-porteur).

Annexe 2 - Critères de sélection

Outre les critères ci-dessous, nous serons particulièrement attentifs aux critères d'inclusion, de diversité et d'équité au sein des chaires. N'hésitez pas (vous y êtes même encouragés) à vous appuyer sur les retours fournis par les bureaux scientifique, formation et innovation de MIAI Cluster dans la constitution de vos dossiers.

Recherche

Critères scientifiques

- Qualité scientifique du projet
- Clarté méthodologique
- Importance, utilité et rôle de l'IA dans le projet
- Impact potentiel scientifique, technologique et/ou socio-économique
- Mesures prises pour limiter l'impact environnemental du projet

Critères concernant les porteurs et les équipes

- Qualité des réalisations des porteurs et de l'équipe, en particulier au regard des publications et collaborations internationales
- Capacité de l'équipe à réaliser le projet
- Synergies entre les membres de la chaire au regard du projet
- Implication des membres de la chaire dans le projet, évaluée par exemple à travers le temps consacré par chaque membre au projet

Critères additionnels

- Co-financements acquis sur le projet
- Faisabilité du projet, évaluation des risques
- Adéquation et pertinence des collaborations envisagées
- Cohérence avec l'appel à projets
- Effet structurant du projet sur l'écosystème
- Plan de pérennisation du projet

Innovation

- Type de projet innovation (création de start-up, projet partenarial, brevets d'invention, diffusion de logiciel et/ou de données en open-source, ...)
- Nature du projet partenarial
 - Avec apport numéraire (financement de thèse CIFRE, ingénieur, post-doctorant, ...)
 - Sans apport numéraire (mise à disposition de personnel et/ou de moyens, ...)

Même si tous les types de collaborations sont possibles, le jury sera particulièrement attentif aux collaborations avec apports, en particulier numéraires, en raison des contraintes imposées par l'ANR.

- Adéquation du projet aux besoins sociétaux et économiques
- Originalité du projet innovation
- Apport pour les partenaires visés
- Adéquation du projet avec les moyens alloués et les co-financements éventuels



- Impact, en termes d'innovation, sur l'écosystème (renforcement/développement de nouveaux partenariats, transfert de savoir-faire, transfert de technologies vers des structures existantes ou à créer)
- Reproductibilité, modalité de diffusion et transférabilité dans un domaine transversal, une autre filière ou d'autres structures

Formation

- Apports nouveaux de la chaire aux actions de formation
- Qualité et clarté du projet (nombre de personnes visées, niveau, compétences acquises, fréquence de la formation, forme pédagogique, pré-requis, processus de mise en place, ...)
- Adéquation du projet avec les moyens alloués et les besoins des composantes/écoles lorsque ceux-ci sont connus ; mise en cohérence avec l'existant
- Ambition, faisabilité et gestion des risques
- Implication des membres de la chaire dans le projet de formation, évaluée par exemple à travers le temps consacré par chaque membre au projet de formation et en particulier à l'enseignement
- Moyens demandés pour assurer les actions de formation. *Nous vous rappelons que MIAI Cluster dispose de moyens matériels, humains et financiers pour aider au développement de formations, en complément des moyens alloués à la chaire pour les aspects recherche et innovation.*
- Impact du projet formation sur l'ensemble des sites de MIAI Cluster
- Plan de pérennisation des actions de formation